

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue à huis clos le 17 mars 2020, à la salle du Conseil, située au 10, rue de la Mairie, Saint-André-d'Argenteuil, à dix-neuf heures.

Présents :

monsieur Marc-Olivier Labelle, maire
monsieur Michael Steimer, conseiller district #1,
madame Marie-Pierre Chalifoux, conseillère district #2,
monsieur Michel Saint-Jacques, conseiller district #3,
madame Catherine Lapointe, conseillère district #4,
monsieur Michel Larente, conseiller district #6,

Les membres présents forment le quorum.

Absent (s) : monsieur Marc Bertrand, conseiller district #5,

Est aussi présent :

monsieur Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier

1.1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance extraordinaire est ouverte à 19 h et présidée par monsieur Marc-Olivier Labelle, maire de Saint-André-d'Argenteuil. M. Benoit Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier, fait fonction de secrétaire et note le procès-verbal de la réunion.

2.

2020-03-R064

ADOPTION DU CONTENU DE L'AVIS DE CONVOCATION

CONSIDÉRANT que l'avis de convocation conformément à l'article 153 du Code municipal du Québec a été signifié à tous les membres du conseil.

Il est proposé par monsieur Michel Saint-Jacques,
appuyé par monsieur Michel Larente

et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

D'accepter le contenu de l'avis de convocation ci-après :

- 1 Ouverture de la séance;
- 2 Adoption du contenu de l'avis de convocation;
- 4.1 Embauche d'un col bleu opérateur au département des travaux publics;
- 4.2 Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration ;
- 12 Période de questions;
- 13 Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

4.1

2020-03-R065

EMBAUCHE D'UN COL BLEU OPÉRATEUR AU DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil est soucieuse de maintenir un nombre d'effectif adéquat pour le département des travaux publics;

CONSIDÉRANT que le Directeur général et secrétaire-trésorier ainsi que le directeur adjoint aux travaux publics ont procédé aux entrevues pour ce poste;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur adjoint des travaux publics a procédé à l'embauche de monsieur Jocelyn Alarie à titre de col bleu opérateur à compter du 16 mars 2020;

CONSIDÉRANT que les conditions salariales et d'emploi sont déterminées à l'intérieur de la convention collective 2016-2022 en vigueur ;

Il est proposé par monsieur Michel Saint-Jacques,
appuyé par monsieur Michael Steimer

et résolu :

De procéder à l'embauche de monsieur Jocelyn Alarie, au poste de col bleu opérateur, en date du 16 mars 2020 avec une période de probation de trois (3) mois.

Que la rémunération de monsieur Alarie soit établie : catégorie d'emploi classe 7, échelon 2;

Que l'horaire de travail soit déterminé selon la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

*c.c M. Jocelyn Alarie
Mme Fanny Chartrand, directrice adjointe finances et comptabilité
M. Jean-Philippe Fillion, président SCFP
M. Pierre Ladouceur, directeur adjoint aux travaux publics*

4.2

2020-03-R066

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION

CONSIDÉRANT que la municipalité a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

CONSIDÉRANT que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

CONSIDÉRANT que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

Il est proposé par monsieur Michel Larente,
appuyé par madame Marie-Pierre Chalifoux

et résolu :

Que le conseil municipal de Saint-André-d'Argenteuil approuve les dépenses d'un montant de 381 379 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

*c.c. Ministère des Transports, madame Sonia Mercier
Députée d'Argenteuil, madame Agnès Grondin
Service des Travaux publics
Mme Fanny Chartrand, directrice adjointe finances et comptabilité*

12.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Marc-Olivier Labelle, maire ouvre la période de questions à 19 h 03 pour se terminer à 19 h 03.

Aucune personne ne demande à se faire entendre.

13.

2020-03-R067

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Michel Saint-Jacques, appuyé par monsieur Michel Larente et résolu :

De lever la séance extraordinaire à 19 h 04 considérant que le contenu de l'ordre du jour est entièrement traité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

Signatures :

**Benoît Grimard,
Directeur général et
secrétaire-trésorier**

**Marc-Olivier Labelle,
Maire**